

ABONNEMENT.

STABESBY : Un an... Six mois... Trois mois... PONTÉ : Un an... Six mois... Trois mois...

Où s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez BONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, rue Favart, 14 ; BLAVETTE, r. d. Lombards, 28.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

Où s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Mars 1881.

Chronique générale.

La police française, avons-nous dit, a arrêté plusieurs individus suspects d'affiliation aux nihilistes de Russie. Dans le nombre se trouve un Russe du nom de Tcherkesoff, pris au moment où il sortait d'une réunion tenue par Louise Michel à la salle du Vieux-Chêne.

Un Allemand nommé Koolinen et un peintre en bâtiments nommé Jeaniot, qui ont voulu le défendre contre les agents, ont été arrêtés avec lui.

Un certain David, aussi sujet allemand, a été à son tour capturé comme socialiste.

On parle aussi de plusieurs autres arrestations dont un ouvrier tailleur employé à la Belle-Jardinière et chez lequel on aurait trouvé des lettres fort compromettantes.

La police avait sans doute été mise en éveil par des rapports ou par la découverte des menées de ces individus.

L'emprunt de 300 millions amortissable est un véritable échec et un échec écrasant. Il est vrai qu'il a été couvert 14 fois 3/4, mais ce résultat n'est pas autre chose qu'un mirage financier.

1° Les 40 milliards souscrits à Paris proviennent des maisons de banque, lesquelles n'ont agi que dans un but de spéculation. Et l'on affirme même que ces 40 milliards ont été souscrits au moyen de dépôts de titres.

2° L'emprunt amortissable, qui faisait, il y a trois jours, 4 fr. de prime parce qu'on croyait qu'il serait couvert 30 ou 40 fois, est retombé à 1 fr. 40. Il y a loin de cet emprunt à celui de 1871 qui, étant de 5 milliards, fut couvert 47 fois.

3° N'oublions pas enfin que le gouverne-

ment accordait 60 et 75 centimes de prime à toutes les banques pour la souscription du 17 mars.

Les nouvelles sur la crise ministérielle sont très-contradictoires.

Les uns considèrent la retraite prochaine de MM. Constans, Cazot et Farre comme imminente.

Les autres prétendent que M. Jules Ferry est résolu à céder et qu'il manifeste l'intention de ne plus persister à réclamer l'intervention du gouvernement dans la lutte engagée entre les partisans et les adversaires du scrutin de liste.

Ces deux versions trouvent une égale faveur dans les cercles parlementaires.

M. Madier de Montjau déposera aujourd'hui ou demain une demande d'interpellation relative aux poursuites intentées aux journaux socialistes.

L'accord est fait dans le ministère. M. Jules Ferry vient d'aviser M. Gambetta que le gouvernement renonçait à intervenir dans la discussion de la proposition Bar-doux.

Le président de la Chambre a donc obtenu gain de cause.

M. Gambetta manifeste la plus entière confiance dans le succès du scrutin de liste.

On prétend que depuis la mort du Czar le quartier général des nihilistes russes a été subitement transporté de Londres à Paris. Ce bruit serait confirmé par des dépêches de la police anglaise au gouvernement français.

Nous apprenons, d'autre part, que dimanche, de 3 heures à 3 heures 1/2, M. Jules Ferry est venu conférer au ministère de l'intérieur avec M. Constans.

L'entretien a duré environ une heure. A la suite de cette entrevue et après le départ de M. Jules Ferry, M. Constans s'est rendu directement à l'Élysée et a eu une audience particulière du Président de la République.

A six heures, M. Constans était de retour place Beauvau et faisait mander auprès de

lui le directeur de la sûreté générale et le directeur de la sûreté publique.

On vient de saisir, à la douane de Petit-Croix, des valises pleines de photographies que les nihilistes essayaient d'introduire en France.

Ces photographies sont destinées à la propagande nihiliste en France.

Sur une carte-album, aux extrémités de laquelle figurent le gibet, des chaînes, la hache du bourreau, le poignard, on lit au centre, en russe et en français : Socialistes révolutionnaires. — Lutteurs et martyrs.

M. le général Clinchant, gouverneur de Paris, est mort dimanche, à deux heures et demie, après une longue et douloureuse maladie.

Le général Clinchant était âgé de soixante ans. Il était né à Thiancourt (Meurthe), le 24 décembre 1820.

Le général Justin Clinchant avait pris part, pendant la campagne de 1870, aux combats livrés sous Metz. Puis, s'étant évadé de cette ville, il prit le commandement du vingtième corps d'armée, sous les ordres de Bourbaki, qui lui céda son commandement le 25 janvier 1871. Aussitôt le général ordonna la retraite des troupes sur Pontarlier et entra en Suisse.

Pendant la Commune, il commanda le cinquième corps d'armée, et, en 1878, il était commandant du premier corps d'armée à Lille; un an plus tard, il était gouverneur de Paris, en remplacement du général Aymard.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi. — Le ministre de la guerre demande que les funérailles du général Clinchant soient faites aux frais de l'Etat. Adopté.

M. Dréolle interpelle à propos des souscriptions à l'emprunt au moyen de titres.

Le ministre des finances répond que la mesure a eu pour but de garantir la couverture. Il ajoute que les souscriptions de 15 francs seront irréductibles.

M. Dréolle dit que l'emprunt a été couvert 12 fois par des titres.

M. Magnin répond qu'il est entré dans les caisses de l'Etat seize cent millions de numéraire.

Après quelques observations de M. Haentjens, un ordre du jour approuvant les déclarations du ministre est adopté par 354 voix ; il y a 150 abstentions.

Grande émotion dans les couloirs ; on dit que M. Constans se retire et que M. Devès le remplace à l'intérieur.

L'anniversaire du 18 Mars.

Quelques milliers de communards ont célébré, dans plusieurs banquets, l'anniversaire du 18 Mars.

Le banquet des premier et deuxième arrondissements a eu lieu au Palais-Royal, galerie de Valois, sous la présidence d'honneur du nihiliste-assassin Russakoff.

« La bombe socialiste est la sœur du fusil communard », s'est écrié le citoyen Guesde, aux applaudissements de la rouge assistance.

Le citoyen Vésinier a fait l'apologie des martyrs de la Commune et des assassins de l'Empereur de Russie.

Au Vieux-Chêne, dix-huitième arrondissement, banquet de 300 couverts. Partout du rouge. Au fond de la salle basse et enfumée, se détache sur la muraille une panoplie formée avec des fusils, des piques, des pioches, des pelles et des drapeaux communards.

A neuf heures et demie, Louise Michel fait son entrée au milieu d'un tonnerre d'applaudissements ; elle monte sur l'estrade et prononce un discours dont voici le passage principal :

Vous savez le vieux refrain des Gaules sous le collier romain :

Coule, coule, le sang du capitif...

Il a coulé en 1871, il a coulé en Russie. Non-seulement les Russes sont des libérateurs, mais encore ils ont donné au monde entier le signal de la libération. En 1871, on combattait pour la liberté, l'égalité, la justice et la fraternité.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU FERMIER

(Suite.)

On était aux premiers jours de juin.

Un jeune homme, portant l'uniforme de sous-officier, suivait lentement le chemin qui conduit à Auberive.

C'était Prosper.

De temps en temps, Prosper s'arrêtait pour essuyer la sueur qui ruisselait sur son front. Au fur et à mesure qu'il avançait, ses traits s'animaient et une expression de douce satisfaction se peignait sur son visage. C'est que chaque pas le rapprochait d'Auberive, d'Auberive où s'était écoulée son enfance heureuse, d'Auberive qu'il avait quitté volontairement, et où il devait retrouver, après deux ans d'absence, celle qu'il aimait.

Ses regards interrogeaient les maisons, les bois, les prairies qui bordaient la route. Il arriva derrière la maison du fermier Richard. En cet instant, illusion ou réalité, il aperçut Clarisse comme il l'avait vue déjà au même endroit, c'est-à-dire triste et rêveuse. C'était bien Clarisse. Elle vint s'asseoir sur un banc de pierre, à la même place où elle lui

avait dit adieu. Un tremblement nerveux agita les membres de Prosper.

Tout à coup il s'arrêta, sa main s'appuya sur son cœur pour en comprimer les battements. Il venait d'apercevoir le clocher et les toits des premières maisons du village. Prosper ne savait rien de ce qui s'était passé à Auberive pendant son absence ; il espérait retrouver Clarisse libre et l'attendait comme elle le lui avait promis. La pensée qu'elle pouvait avoir épousé François lui vint cependant à l'esprit, mais il la repoussa comme impossible.

Clarisse n'avait-elle pas promis de l'aimer toujours ? Il aperçut une trouée dans la haie qui le séparait de la jeune fille. Avant que Clarisse eût eu le temps de le reconnaître, il était à ses genoux.

Mais dans le même temps un troisième personnage, François, se glissait près d'eux, dans un massif de verdure.

— Prosper ! dit Clarisse. Vous ici !

— Oui, moi ; je reviens pour vous épouser.

— Pour m'épouser !... Oh ! ne dites pas cela.

— Pourquoi, Clarisse ? Ne vous l'ai-je pas promis ?

— Il y a deux ans ; avant votre départ !

— Oui, mais je vous aime comme il y a deux ans, Clarisse ; nous nous aimons.

Prosper avait pris une des mains de la jeune femme et il la couvrait de baisers. Clarisse la retira vivement.

— Prosper, laissez-moi, s'écria-t-elle, relevez-vous ; si quelqu'un vous voyait !

— Je voudrais que le monde entier fût présent pour lui dire que je vous aime.

— Mais vous ne savez donc rien ?

— Rien. Pourquoi ce trouble ?

— Je... je suis mariée !

— Mariée ! mariée !... Ah ! Clarisse vous ne m'aimiez pas !

Clarisse laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

Prosper remarqua alors qu'elle était vêtue d'une robe blanche, qu'elle avait à la ceinture un bouquet de fleurs d'orange, et sur la tête une couronne nuptiale. On entendait à peu de distance les bruits de la fête qui avait suivi le mariage.

— Vous ne m'avez rien dit, Clarisse, reprit Prosper. Le bonheur est ici et je viens troubler votre joie.

— Prosper, vous êtes injuste.

— Injuste ! envers vous qui avez oublié vos promesses ?

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! il m'accuse ! s'écria la jeune femme en couvrant son visage de ses mains. Pourquoi ne m'avez-vous pas écrit ? J'ai dû croire que vous ne pensiez plus à moi et j'ai cédé à la volonté de mon père.

— Je ne vous ai pas écrit, dites-vous ? N'avez-vous pas reçu mes lettres ?

— Depuis deux ans rien n'est venu me dire que

vous m'aimiez encore.

Prosper ne savait que penser. Ses lettres, — il en avait écrit deux, — avaient-elles été perdues ?

— Vous êtes la femme de mon frère ? reprit-il. François est digne de vous et il vous aime. Rendez-le heureux, et donnez-lui tout le bonheur que j'avais espéré pour moi.

Clarisse ne répondit que par un soupir...

— Je vais de nouveau quitter Auberive, continua Prosper, mais cette fois pour toujours. Vous seule m'avez vu ; n'en dites rien, cela pourrait faire de la peine à mon frère. Adieu, Clarisse, adieu ! pensez quelquefois à l'absent !

Clarisse fit un mouvement comme pour le retenir ; mais elle ne prononça pas une parole, elle retomba affaissée sur le banc et éclata en sanglots.

— Oh ! mon Dieu, mon Dieu ! murmurait-elle, arriver aujourd'hui, quand je suis mariée. N'ai-je pas tout fait pour éviter ce mariage, pour ne conserver à lui ? Et il m'accuse ! Il croit que je l'ai oublié, que je lui ai été infidèle ! C'était lui que j'aimais. On n'est pas infidèle à son amour. Pauvre Prosper, combien il souffre, combien il souffrira longtemps !... Et moi, et moi, je n'aime pas François, je ne l'ai jamais aimé, je ne l'aimerai jamais. C'est Prosper que j'aime. Ah ! je suis bien malheureuse !

Elle pleurait, le visage caché dans ses mains. Triste jour de noces ! Le bruit de ses sanglots

Les Russes inaugurent la fraternité des peuples sans distinction de frontières. Il y en a deux ou trois qui paieront de leur vie leur humble dévouement ; mais, du haut de leur potence, ils diront au tzar nouveau le sort qui l'attend. Ce sera leur honneur et leur bonheur à la fois.

Où allons-nous au mot d'ordre des nihilistes. Quant à moi, quelle que soit l'heure à laquelle on m'appellera, quel que soit l'homme que l'on me désignera, je frapperai !

Avis à M. Gambetta.

Louise Michel annonce l'arrestation de deux citoyens qui ont manifesté en faveur des nihilistes. Une quête est organisée en leur faveur.

Salle du Progrès, punch (pas au pétrole) offert par la rédaction du journal *Ni Dieu ni Maître*, et présidé par l'ex-général Eudes, qui est assisté des citoyens Vaillant, Cournet, Granger et Marinel.

L'ancien membre de la Commune, Vaillant, prend la parole.

Le citoyen Paton vient après lui glorifier les assassins de l'empereur Alexandre :

Gloire, s'écrie-t-il, aux nihilistes qui ont tué le Czar ; mais la mort d'un seul tyran ne suffit point, il faut les tuer tous ; après Alexandre II, Alexandre III. En France, il y a un tyran actuellement, et le citoyen qui aura assez de cœur pour débarrasser la France de Gambetta verra son nom inscrit à la place d'honneur, au frontispice de l'histoire, avec celui de l'assassin d'Alexandre II.

Il faut organiser une réunion monstre, où nous glorifierons l'assassinat du Czar.

Il est temps d'abattre tous les tyrans, où qu'ils trônent, voire même au Palais-Bourbon, comme le traître Gambetta. Pour cela, tous les moyens sont bons : le fer, le poison, le feu.

Les nihilistes, de l'autre côté du Danube, attendent de nous des encouragements : ne les leur ménageons pas ! Mort aux tyrans ! Vive la Commune !

A cet appel sauvage répondent les cris : Mort aux tyrans ! Mort à Gambetta ! Vive la Commune !

Le citoyen Durand demande au peuple de lever l'étendard de la liberté. Que chacun prépare son fusil ; ceux qui ont faim doivent demander des moyens d'existence au fusil et à la torche.

De nombreuses adresses, venues des différents points de la France, sont lues à la tribune. Toutes glorifient la journée du 18 Mars.

Le Voltaire a reçu de son correspondant à Saint-Petersbourg la dépêche suivante :

Saint-Petersbourg, 6/18 mars.

Le ministre de l'intérieur vient de recevoir à l'instant une lettre signée par le comité exécutif lui annonçant qu'à l'unanimité il a été condamné à mort et que son exécution sera prochaine. Une lettre contenant des menaces de mort a été en outre adressée au sénateur Pobedonoszeff (le précepteur du Czar actuel).

Hier a eu lieu un conseil des ministres dans lequel il a été question des mesures de précautions qui doivent être prises pour sauvegarder la vie du nouveau Czar. Un ordre sera donné pour concentrer à Saint-Petersbourg deux nouveaux régiments de la ligne. Les arrestations se font en masse chaque jour.

Le baron Fredericks (un Allemand) vient d'être révoqué de ses fonctions de gouverneur général de Sibirie. Il est remplacé par le général Shelesniakoff qui est Russe.

Cette condamnation du ministre de l'intérieur par la Sainte-Wehme nihiliste est la

était couvert par les joyeux éclats de rire des danseurs réunis dans la grande salle de la ferme et les fanfares des ménestriers. On se réjouissait et elle pleurait. Qu'allait-il arriver ? où était allé Prosper ? Pourrait-elle cacher à François ses regrets et sa douleur ? Elle se reprochait d'avoir cédé à la volonté de son père. Ce mariage accompli malgré elle devait-il faire le malheur de tous ? Un moment elle eut l'idée de confier son chagrin et ses craintes à son mari. Mais ne serait-ce pas le désespérer inutilement ? Elle ne savait que résoudre.

Cependant François, du lieu où il s'était réfugié, avait tout entendu. Les paroles de Prosper l'avaient éclairé. Évidemment, Prosper aimait Clarisse depuis longtemps ; s'il avait quitté Auberive, c'était pour la lui laisser. Il se rappela certaines conversations dans lesquelles son frère, lui parlant de la jeune fille, l'encourageait à l'aimer. Touché de ces souvenirs, sa première pensée, en voyant Prosper s'éloigner, fut de courir après lui. Mais que lui aurait-il dit ?

Clarisse était restée à la ferme. François sortit du jardin et se mit à marcher au hasard dans la campagne. Il se comparait à son frère, et l'avantage restait à Prosper, à Prosper qui s'était sacrifié. Il est vrai qu'il ignorait son amour pour Clarisse. Mais maintenant qu'il ne l'ignorait plus, devait-il accepter son sacrifice ?

(A suivre.)

EMILE RICHEBOURG.

preuve évidente de la persistance des conspirateurs. Le nouvel Empereur est menacé de mort comme son père ; et en face de cette fureur sanguinaire on est autorisé à redouter de monstrueux et plus terribles attentats.

Comment s'étonner, du reste, de cette audace, quand les scélérats se savent des complices en tous pays, quand ils sont encouragés par la fraternité du crime ?

L'universalité des complots est évidente à cette heure.

La questure de Ravenne vient de saisir dans une maison du bourg Saint-Roch deux quintaux de substances explosibles contenues dans divers coffres. Deux quintaux ! Il y avait là de quoi approvisionner tous les malfaiteurs des Romagnes et faire sauter plusieurs villes tout entières.

Le complot de la Cité de Londres est aujourd'hui confirmé. Il est parfaitement vrai qu'une mine était préparée pour faire sauter Mansion-House, résidence du lord-maire. Le coup n'a manqué que parce qu'un agent de police a vu briller la mèche allumée et a pu l'arracher avant que la mine éclatât.

Samedi matin, le palais de Westminster, où siège le Parlement, a été visité des caves aux galetas, parce qu'on craignait la même tentative criminelle.

« On n'a pu faire aucune arrestation », disent les dépêches. Cela prouve que les complots sont parfaitement organisés, et que les criminels de Londres savent prendre leurs sûretés comme les nihilistes de Russie.

A Berlin, des précautions nouvelles ont été prises. Une centaine d'individus suspects ont été expulsés de la capitale et des environs. L'empereur Guillaume pourtant n'a voulu aucune mesure extraordinaire pour sa personne.

Il ne souffre pas d'escorte pour ses sorties quotidiennes. Il a dit à M. de Madai, préfet de police : « Les escortes ne servent à rien ; notre vie est entre les mains de plus haut que nous ! L'assassinat de son neveu, l'empereur Alexandre, est, en effet, la démonstration de ces paroles. Avec les bombes Orsini et les coups de fusil des Nobiling, une escorte est parfaitement inutile.

Il n'est pas jusqu'au petit souverain de Belgique qui ne soit encore en butte aux coups des assassins.

Lundi dernier, dans un meeting tenu à Gand, un des orateurs, après avoir fait l'apologie des nihilistes et de l'assassinat du Czar, a dit que le roi Léopold II subirait le même sort.

Ainsi en Belgique, en Allemagne, en Russie, en Italie, partout des complots, partout d'abominables trames contre l'existence même de la société.

Nous ne parlons pas de la France. Le langage des feuilles radicales et les discours tenus dans les banquets où l'on célébrait l'anniversaire de la Commune disent assez quelles passions effroyables agitent les sectaires.

C'est une rage satanique de destruction, qui déborde sur le monde.

Etranger.

Russie. — On écrit de Saint-Petersbourg que le cérémonial à observer pour les funérailles de l'empereur vient d'être publié. Le cortège sera divisé en quinze parties. A la tête de chacune, marchera un maître des cérémonies à cheval et vêtu de deuil. Les ordres et les médailles étrangers de l'empereur, au nombre de cent quarante, seront portés par les personnes composant la douzième division. Ensuite viendront les ordres russes, et les insignes impériaux, qui consistent en six couronnes royales, une couronne impériale, le sceptre et le globe. Immédiatement après le char funéraire, s'avancera le nouvel empereur, puis les membres de la famille impériale, les hauts dignitaires et les dames de la cour.

Le cortège ira du Palais-d'Hiver, par le quai Anglais, le port de Nicolas, le Wasilostrow, le parc d'Alexandre, à la forteresse de Saint-Pierre et Saint-Paul.

— Le *Golos* complète comme suit les détails sur la mine de la Sadowoja, donnés par télégramme :

« On a trouvé dans la mine, dit-il, une bouteille contenant 30 livres de dynamite et une boîte de fer blanc en contenant 60 livres. Cette masse de substances explosibles aurait suffi, au dire des experts, pour faire sauter une grande partie de la rue et pour

détruire ou endommager tous les édifices avoisinants. En déblayant la mine, on a dû user des plus grandes précautions et creuser le sol sur une profondeur de cinq pieds et une longueur de trois archines. La terre a dû être extraite poignée par poignée. La circulation n'a été rétablie sur la Sadowoja qu'à neuf heures du soir. »

ANGLETERRE. — La paix est signée entre les Boers et le général Wood. L'Angleterre reconnaît l'indépendance du Transvaal qui à son tour se soumet au protectorat de la Grande-Bretagne avec laquelle il conclut un traité d'alliance offensive et défensive.

Conflit turco-grec.

M. Gorchen a été mandé à Londres par lord Granville. La paix est certaine. Le Porte cède toute la Thessalie à la Grèce.

Berlin, 20 mars.

Le comte de Hatzfeld a été appelé à Berlin. M. de Bismark propose que les ambassadeurs se réunissent le 28 mars en une conférence et procèdent à la ratification des préliminaires de la cession faite par la Turquie à la Grèce.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 20 mars.

Nos rentes ont été faibles pendant la grande partie de la semaine dernière. Le 5 0/0 est tombé au-dessous de 121. Il a reconquis ce cours assez facilement.

La Banque de France voit ses actions s'élever à 4,430.

L'action du Crédit foncier reste dans un mouvement de progression très-large sur l'annonce de la convocation de l'assemblée générale annuelle pour le 6 avril prochain, dont l'objet est l'élévation du capital de la Société à 200 millions. Nous constatons de fort nombreuses demandes sur les obligations Communales nouvelles 4 0/0. L'action du Crédit foncier algérien est à 730 et 733.75.

Le Crédit lyonnais est tombé à 920, à terme. La perte pour les acheteurs à 1,200 et 1,220 est aujourd'hui de 180 fr. Une grande lourdeur se remarque sur l'action de la Banque d'escompte à 850 et l'action de la Banque hypothécaire à 720. Les détenteurs nous semblent agir avec beaucoup de prudence. On est très-frappé du mouvement qui se produit sur le Crédit général français. Les actions parties de 840 s'élèvent à 1,100 et s'arrêtent à 1,075. La Banque de Prêts à l'Industrie est l'objet de très-sérieux achats. On est à 620 ; mais ce cours ne tardera pas à être dépassé dès que le classement des actions nouvellement créées sera achevé.

La Société de la Rente mutuelle détermine autour d'elle un très-large mouvement d'achats et d'affaires. La combinaison immobilière que cet établissement va réaliser, obtient une complète approbation. Elle vient rendre un grand service au public et elle doit laisser à la Société de très-beaux bénéfices. L'obligation de 100 fr. 5 0/0 est fort recherchée.

On s'occupe beaucoup comme placement sûr et de tout repos des actions du Crédit foncier maritime de France fondé par les hommes les plus compétents et dont le but est de prêter sur hypothèque maritime aux constructeurs ou propriétaires de navires. Il concourt également à l'exécution ou à l'achèvement des ports, canaux, docks, enfin à tous les travaux ayant rapport au développement de l'industrie maritime, par des prêts remboursables par annuités. Enfin il ouvre des crédits et comptes courants sur garanties, prête sur connaissements. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette excellente affaire dont tout le monde appréciera les avantages.

La Société des Eaux d'Hyères vient de mettre ses travaux en adjudication. Ils devront être terminés pour le 1^{er} août prochain. Les obligations sont cotées en Banque à 288.75 et 290, elles ne tarderont pas à arriver à 300 fr.

La Société Nouvelle a ajourné, comme nos lecteurs le savent, aux 30 et 31 mars l'émission des 20,000 actions de la Compagnie commerciale des transports à vapeurs français. La loi sur la marine marchande votée par les Chambres assure pendant dix ans à la Compagnie une subvention qui représente 9 à 10 0/0 du capital social. Des conventions importantes ont été déjà passées avec des négociants armateurs de Paris, de Bordeaux et du Havre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, la police de Saumur a arrêté dans son chantier un sieur Amédée Audigand, dit Nantais, ouvrier plâtrier, qui lui était signalé comme faux monnayeur.

Une perquisition faite à son domicile, rue du Pressoir-Saint-Antoine, a amené la découverte d'un petit atelier où Audigand exerçait son savoir. Il est reconnu, en effet, comme un ouvrier d'un talent incontestable, sachant travailler le plâtre avec une rare perfection. Quand on a de mauvaises dispositions, il est vraiment fâcheux d'avoir tant de talent. Notre faux monnayeur se livrait avec assez de succès à la fabrication des pièces de 50 centimes, 1 franc et 2 francs ; il n'allait pas au-delà. On croit même que ces dernières sont assez rares. Quant aux pre-

mières, c'est différent : notre artiste, seul pourra dire ce qu'il en a mis en circulation et depuis combien de temps il exploite son industrie.

Audigand a eu le tort (dans son intérêt) de présenter sa monnaie trop souvent aux mêmes fournisseurs ; c'est ce qui l'a compromis.

Le faux monnayeur a été conduit hier en prison, et l'instruction se poursuit. Ses meubles en plâtre, ses fourneaux ont été saisis. Audigand est marié et a un enfant d'un an.

L'EMPRUNT D'UN MILLIARD. — Un arrêté de M. J. Magnin, ministre des finances, décide qu'à partir du mardi 22 mars 1884, il sera effectué un remboursement des neuf dixièmes des sommes versées pour chaque souscription de 3,000 fr. de rente et au-dessus.

Le printemps est commencé depuis dimanche ; c'est sans doute pour cela que la température est devenue subitement beaucoup plus froide.

Après les chaudes journées de la semaine dernière, nous étions en droit de compter sur un printemps magnifique. Mais les saisons se suivent sans se ressembler.

Si nous avons des gelées, comme cela est à craindre, les arbres qui se sont trop pressés de bourgeonner et de fleurir pourraient bien perdre l'espérance d'une récolte qui s'annonçait sous de si riants auspices.

Une récente circulaire adressée aux procureurs généraux prescrit qu'à l'avenir les huissiers audienciers seront chargés d'extraire les détenus des maisons d'arrêt et de les conduire au tribunal.

La même circulaire dispose que les huissiers seront également chargés de la surveillance des détenus pendant l'audience, et que la gendarmerie ne sera appelée que dans le cas où plusieurs de ces détenus seraient dangereux et nécessiteraient une surveillance spéciale.

Chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir.

Voici quelques renseignements au sujet de cette ligne dont la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'un projet de loi dernièrement approuvé par la Chambre des députés et ensuite adopté par le Sénat.

Le chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir a été classé dans le réseau complémentaire d'intérêt général par la loi du 17 juillet 1879.

Le tracé proposé par les ingénieurs de l'Etat emprunte, entre Saumur et Vivy, la ligne aujourd'hui déclarée d'utilité publique de Saumur à La Flèche, et gagne le plateau séparatif des versants de la Loire et du Loir, dont il atteint le faite après avoir desservi Vernantes, Linière-Bouton et Noyant.

La ligne descend alors vers Château-Vallière, dans la vallée de la Fare, qu'elle suit jusqu'au droit du bourg de Chenu. Elle se développe ensuite sur le flanc du contrefort qui sépare la vallée de la Fare de celle du Loir, traverse ce promontoire en souterrain, puis redescend vers le Loir, qu'elle franchit pour rejoindre le chemin de Tours au Mans à 400 mètres environ, côté du Mans, de l'axe du bâtiment des voyageurs de la station de Château-du-Loir, qui deviendra commune aux deux lignes.

Pour le raccordement du chemin avec la ligne de Saumur à La Flèche, deux solutions ont été proposées : la première consiste à passer à l'ouest de Vivy et de Vernantes, la seconde à passer à l'est de ces deux localités.

Dans le premier cas, la longueur empruntée sur le chemin de Saumur à La Flèche serait de 8 kilomètres.

La longueur à construire pour la ligne entière serait de 57 kilomètres environ, devant entraîner une dépense d'établissement de 40,755,700 fr., dont 5,884,000 fr. pour l'infrastructure, non compris le matériel roulant.

Dans le second cas, la longueur empruntée serait de 4 kilomètres seulement ; la longueur à construire serait portée à 66 kilomètres et la dépense à 42,600,000 fr.

L'enquête d'utilité publique ouverte dans les trois départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de la Sarthe, et qui a porté sur les deux solutions en présence, a donné des résultats favorables à la déclaration d'utilité publique de la ligne.

Les seules réclamations présentées se rap-

portent à des questions de détail qui seront examinées ultérieurement, lors de l'enquête spéciale des stations.

Les commissions d'enquête se sont d'ailleurs prononcées en faveur de la solution passant à l'ouest de Vivy.

Le conseil général des ponts-et-chaussées a, de son côté, émis un vœu favorable à la déclaration d'utilité publique du chemin suivant ce tracé.

Le projet de loi approuvé autorise le ministre des travaux publics à entreprendre la construction.

L'HERITAGE DE DEUX MILLIONS.

La semaine dernière, le *Journal de Maine-et-Loire* publiait la note suivante :

« Un riche propriétaire de Dinard, M. Poussineau, vient d'hériter de 2 millions, provenant de l'héritage de M. Mangiu de Beauvais. L'eau va toujours à la mer. »

M. Auguste Poussineau, dont il est question dans la note qui précède, est notre compatriote, lisons-nous dans le *Journal d'Indre-et-Loire*. Il est propriétaire du château de Belair, commune de la Membrolle.

Notre honorable compatriote n'a pas encore hérité, comme le dit le *Journal de Maine-et-Loire*, mais il s'occupe de rechercher les actes d'état civil de sa famille, afin de savoir s'il a réellement droit à la succession dont il s'agit.

M. Poussineau appartient à une ancienne famille du Poitou qui s'est divisée en trois branches : celle de la Mothe, celle de Boussey et celle de Vendœuvre. La branche de Boussey, dont M. Poussineau est un des membres, s'est alliée aux familles de Fouchier et Thoreau.

Dans la branche de Vendœuvre on trouve les alliances suivantes : les familles Le Jeune de la Forjonnière, de Malaunay, Rogiers de Thiors, Richard de la Missardière et Mangin de Beauvais.

La branche de la Mothe s'est éteinte par la mort de Marie-Suzanne Poussineau, décédée le 16 février 1805. Marie-Suzanne Poussineau avait épousé Michel-Laurent de Faloux du Lys, colonel, et chevalier de Saint-Louis. La famille de Faloux est originaire de Touraine. Elle est alliée à celle de M. le marquis de Fayolles, contre-amiral, qui réside à Langeais.

MIREBEAU.

Vendredi, le sieur Joseph Meunier, âgé de 80 ans, demeurant à Mirebeau, se trouvait seul chez lui. S'étant endormi auprès de son foyer, le feu se communiqua à ses vêtements et les flammes atteignirent bientôt les chairs.

Lorsqu'on s'aperçut de l'accident, il était déjà trop tard : le malheureux vieillard était dans un état déplorable, et, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il expira le lendemain au milieu de souffrances atroces.

LE PHÉNOMÈNE DE VERNOU.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Les habitants de Vernou, sont en grand émoi. Depuis quelques jours, un phénomène des plus étranges se produit à deux kilomètres environ du bourg, sur un coteau où se trouve le domaine de la Querrière.

Des bruits souterrains, pareils aux sifflements de la vapeur s'échappant d'une machine, et parfois aussi à un bouillonnement de l'eau, se font entendre au sommet de la colline. De la terre, se dégage une chaleur assez forte.

Ce phénomène a commencé à se produire mercredi dernier.

Dimanche, des centaines de personnes se sont transportées à la Querrière pour juger par elles-mêmes de ce fait bizarre et dont la cause sera sans doute expliquée par les savants.

Serait-ce une source d'eau bouillante qui gronde dans les flancs du coteau et qui se disposerait à se faire jour ?

On nous dit que des ouvriers ont creusé le sol jusqu'à une certaine profondeur et que depuis ce moment le bruit, que l'on pouvait entendre, mercredi, à une assez grande distance (on parle de plusieurs kilomètres), est devenu un peu moins fort.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet. »

LOCHES.

La foire qui a eu lieu à Beaulieu mercredi dernier a été signalée, dit le *Lochois*, par la

présence d'un pickpocket qui n'en était pas à son premier coup d'essai.

Malheureusement pour lui, ce jour-là, il a mal pris ses précautions, et a été saisi par un individu à qui il venait d'enlever son porte-monnaie.

Remis entre les mains de la justice, ce filou a été condamné le lendemain à un an de prison par le tribunal correctionnel de Loches.

NANTES.

La fête des charpentiers. — Parmi les corporations restées fidèles aux antiques usages chrétiens, dit l'*Espérance du Peuple*, il faut, sans contredit, mettre au premier rang la Société des ouvriers charpentiers de Nantes.

Qui ne se rappelle les avoir vus chaque année, en la fête de leur patron saint Joseph, s'acheminer, musique en tête, et conduits par leur mère, vers l'église paroissiale de Sainte-Croix ?

Samedi encore, à onze heures, ils ont fait leur entrée dans cette église où ils se sont pressés en grand nombre pour entendre la messe traditionnelle, afin d'appeler la bénédiction de Dieu et la protection de saint Joseph sur eux, sur leurs familles et sur leurs travaux.

Honneur à ces braves ouvriers chrétiens !...

NIORT.

On annonce la mort, à l'âge de 91 ans, de M. Paul-François Proust, ancien ingénieur des constructions navales, ancien maire de Niort, officier de la Légion-d'Honneur.

M. Paul-François Proust était l'oncle de M. Antonin Proust, député et président du Conseil général des deux-Sèvres.

— Voici encore un nouvel exemple de la manière dont les républicains savent reconnaître les services rendus au pays : Un ancien militaire, le père Vallet, qui, depuis 27 ans, était cantonnier auxiliaire à Saint-Vincent-la-Châtre, vient d'être brutalement révoqué. Ce malheureux est accusé d'avoir mal voté ; c'est son crime.

Le père Vallet avait eu trois enfants, dont deux garçons et une fille ; l'aîné des garçons, après avoir fait un congé, est mort d'une maladie qu'il avait contracté au régiment ; le plus jeune est sous les drapeaux.

Ce vieux serviteur du pays est maintenant sans pain. Comme de pareils actes font aimer la République !

Faits divers.

A Paris, la spéculation ne pouvait manquer de trafiquer de l'emprunt d'un milliard. Dès le 17 au matin, une bande d'individus — réunis en syndicats, s'il vous plaît ! — se sont présentés les premiers aux principaux bureaux de souscription pour se faire livrer des numéros d'ordre donnant le droit de priorité pour souscrire. Une fois en possession de ces numéros, nos spéculateurs ont gagné la rue, où ils offraient aux retardataires les numéros en question, donnant le droit de souscrire sans attendre ; ces numéros d'ordre ont été cotés d'abord 3 fr., puis 2 fr., et enfin 1 fr. 25. A la mairie de la rue de la Banque, on pouvait s'en procurer, à onze heures, au prix de 75 cent.

Un complot. — On nous avait signalé un complot tramé entre divers malfaiteurs, alors détenus dans la maison d'arrêt de Draguignan, et qui avait pour but d'arrêter, entre Cassis et Aubagne, un train de chemin de fer, nous n'avions pas voulu croire à un pareil acte de brigandage. Cependant le complot était très-sérieux, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la déclaration suivante faite au procureur de la République de Draguignan, et que nous empruntons au *Petit Marseillais* :

« Le 17 février, déclare le détenu Joseph Pellegrin, âgé de 44 ans, né à Allons (Basses-Alpes), nous étions réunis dans l'atelier n° 2 (atelier des tresses) ; j'ai entendu une conversation d'une grande gravité entre plusieurs de mes co-détenus et notamment Crest, Perno, Romano, Fleuriot, Villaret, Landès, Coregia et autres.

Il s'agissait d'arrêter un train de chemin de fer dans un endroit désert. Le lieu choisi fut l'espace compris entre Cassis et Aubagne, ou bien entre Agay et Saint-Raphaël.

Le moyen proposé par Fleuriot, ancien employé de chemin de fer, fut de présenter, lors du passage du train, une lanterne rouge, qui signifie arrêt ; puis, au moment où le train serait arrêté et où le mécanicien descendrait pour se rendre compte de l'obstacle, on se précipiterait sur lui, on l'assassinerait et on serait ensuite maître de la machine. On dévaliserait les voyageurs, mais on tâcherait de préférence de savoir quand passerait un train portant l'argent du Trésor. Crest s'offrit pour être le chef de l'entreprise.

Le rendez-vous serait aux Arcs. Si le moyen de la lanterne ne réussissait pas, on ferait tout simplement dérailler le train.

Le 26 février, veille de la sortie de Crest, on parla encore du projet, mais à voix basse. J'entendis seulement qu'on paraissait insister pour que l'endroit choisi fût l'espace compris entre la Ciotat et Aubagne.

Romano dit même dans la journée, faisant allusion à sa force herculéenne : « Moi, je puis me charger de plusieurs. »

Et Crest reprit : « Si nous réussissons, nous nous enrichissons tous, et, à moins que nous ne soyons vendus, nous réussissons à coup sûr. »

Il y avait assez longtemps qu'il était question de ce projet ; déjà cet hiver Crest en avait parlé avec Perno. »

BOURSE DE PARIS

DU 24 MARS 1884.

Rente 3 0/0	84 10
Rente 3 0/0 amortissable	86 »
3 0/0 amortissable (nouveau)	84 90
Rente 4 1/2	114 75
Rente 5 0/0	120 60

UN CONSEIL A SUIVRE.

Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie ; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années, la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles et celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer ; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis, un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite ; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer ; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variables dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui, on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très-concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très-limpide, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 fr. peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules ; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de gou-

dron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue
Beaurépaire.

Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des Poudres de PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50 ; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès ; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. *DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.*

Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.
Opium dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MANTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain ; bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gâté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » DEBÉ, professeur de chimie.

Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 3 kil., 16 fr. ; 4 kil., 20 fr. ; 5 kil., 24 fr. ; 6 kil., 28 fr. ; 7 kil., 32 fr. ; 8 kil., 36 fr. ; 9 kil., 40 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAUD ; BRSSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12,
Et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,
Aux enchères publiques.

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 4,
Occupée par M. Barthes.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, le mardi douze avril mil huit cent quatre-vingt-un, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Jean-Baptiste Pavreau, cordonnier, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Henri Ribault, issu du mariage de M. Victor Ribault, en son vivant marchand de meubles à Saumur, avec dame Hermance Avrillon, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil de famille dudit mineur, en date du deux juillet mil huit cent quatre-vingt-un,

Demandeur,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;
En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^{me} Hermance Avrillon, veuve du sieur Victor Ribault, marchande de meubles, demeurant à Saumur,

Défenderesse,

Ayant pour avoué constitué M^e Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, n° 8;

2^o M. Gustave-Philippe Doussain, arbitre de commerce, demeurant à Saumur, rue du Palais-de-Justice, au nom et comme syndic définitif de la faillite de la dame veuve Ribault, sus-nommée,

Défendeur, ayant pour avoué constitué M^e Louis Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve;

3^o Et encore M. Pierre Jamin, jardinier, demeurant à Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Ribault, sus-nommé, fonctionnaire à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille dudit mineur, prise devant M. le juge de paix du canton sud de Saumur, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-un;

Il sera procédé, le mardi douze avril mil huit cent quatre-vingt-un, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e Auboyer, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-dessus daté, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

UNE MAISON, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 4, comprenant :

Au rez-de-chaussée, salon, salle à manger et cuisine;

Au premier étage, quatre chambres et cabinet; grenier et mansardes;

Cour, pompe, jardin, lieux d'aisances, écurie, cave, caveau et bûcher;

Le tout contenant un arc cinquante centiares environ, porté au plan cadastral sous le numéro 906 bis, section G, joignant au levant M. Lambert-Lesage, au couchant la société de Saint-Vincent-de-Paul, au midi la rue Basse-Saint-Pierre;

Sur la mise à prix de six mille cinq cents francs, ci..... 6.500 fr.
S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o A M^e POULET et ALBERT, avoués co-licitants;

3^o A M^e AUBOYER, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-un.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-un, folio, case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(200) Signé : L. PALOSTRA.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Aux enchères publiques.

En l'étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

Le dimanche 3 avril prochain, à midi précis.

Par suite de conversion de saisie immobilière,

UNE MAISON

Située rue et place Dupetit-Thouars,

Occupée par M^{me} veuve Ribault-Avrillon.

Mise à prix : 18.000 fr.

Etude de M^e THUBE, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, Grand'Rue, n° 40, maison Hurtault,

Le jeudi 31 mars 1881, à une heure de relevée,

DE MEUBLES ET EFFETS MOBILIERS

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Rémy,

Consistant en :

Meubles meublants de toute sorte, literie, vaisselle, batterie de cuisine, grande quantité de linge de corps et de ménage, vestiaire d'homme et de femme, bibliothèque comprenant environ 400 volumes reliés ou brochés; Argenterie, Et quantité d'autres bons objets. Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBE.

A VENDRE

UN JARDIN AVEC PAVILLON

CLOS DE MURS,

Situé à l'entrée du Pont-Fouchard. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE MAISON

FRAICHEMENT RESTAURÉE,

Située rue de la Grise, n° 11.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme, pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicer, rue d'Orléans. (430)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENT

AVEC BEAU MAGASIN

Rue du Marché-Noir, n° 19.

S'adresser à M. RIVAUD. (119)

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

On demande un jeune domestique.

S'adresser chez M. LAN, banquier, successeur de M. Le Bras, rue Beau-repaire. (87)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS - 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 - PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-Complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS

A L'CHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS

sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

103,000 Abonnés

Le Moniteur

Des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

MÉDECINE INTIME

Guérison immédiate des Rétrécissements,

Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du Dr COORN, avec lequel on peut se traiter seul; 43^e édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25).

Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (102)

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

16 PAGES DE TEXTE

PAR AN 50 CENTIMES

UN NUMÉRO PAR SEMAINE

LE CRÉDIT PARISIEN

Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres

DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France. Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.

ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

ASPERGES

Dites fondantes, de Lamotte-Beuvron.

ou ASPERGES MANGE-TOUT

Race améliorée d'Argenteuil.

Grosesse énorme, parfum exquis (Nombreuses récompenses).

Ces asperges sont remarquables par la propriété qu'elles possèdent de pouvoir être mangées presque jusqu'au talon.

Griffes de deux ans, le 100... 10 fr.

Griffes d'un an, le 100... 7 fr.

Brochure concernant la culture de l'asperge... 1 fr. 25.

Engrais spécial pour l'asperge... 20 fr.

l'hectolitre... 20 fr.

S'adresser à M. RONCERAY, producteur à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). (68)



RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,

49, rue Royale, Saumur,

Au premier.

Saumur, imprimerie P. GODET.